La rentrée des professeur-e-s stagiaires ne se passe pas dans de très mauvaises conditions :

– Les lauréat-e-s du concours exceptionnel 2013-2 doivent accomplir un temps plein sans avoir jamais eu de formation professionnelle.

– Certain-e-s stagiaires qui ont obtenu le Master 2 l'an dernier se voient contraint-e-s de se réinscrire et de passer à nouveau un diplôme qu'ils/elles ont déjà validé…

– Les conditions de validation du Master 2 sont floues dans beaucoup d'académies et très hétérogènes d'une académie à l'autre, d'une ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) à l'autre.

– Cette situation est encore aggravée par des affectations difficiles : alors qu'ils/elles ont effectué le Master 1 dans une ESPE, nombre de stagiaires doivent poursuivre leur formation en étant muté-e-s très loin, parfois même dans une académie différente, ils/elles doivent alors valider leur Master 2 dans des conditions extrêmement difficiles.

Ces situations scandaleuses mettent en lumière l'inadaptation du processus de formation, de recrutement et de titularisation des professeur-e-s. La fédération SUD éducation revendique une remise à plat complète du dispositif.

Dans l'immédiat, pour faire face aux situations subies par les stagiaires 2014/2015 le représentant de SUD éducation à la Commission Administrative Paritaire Nationale a sollicité une audience ministérielle. Nous invitons les stagiaires à se réunir en assemblée générale pour décider collectivement des revendications et des actions à mener.

Saint-Denis, le 5 septembre 2014